



La révision du Plan Local d'Urbanisme débute

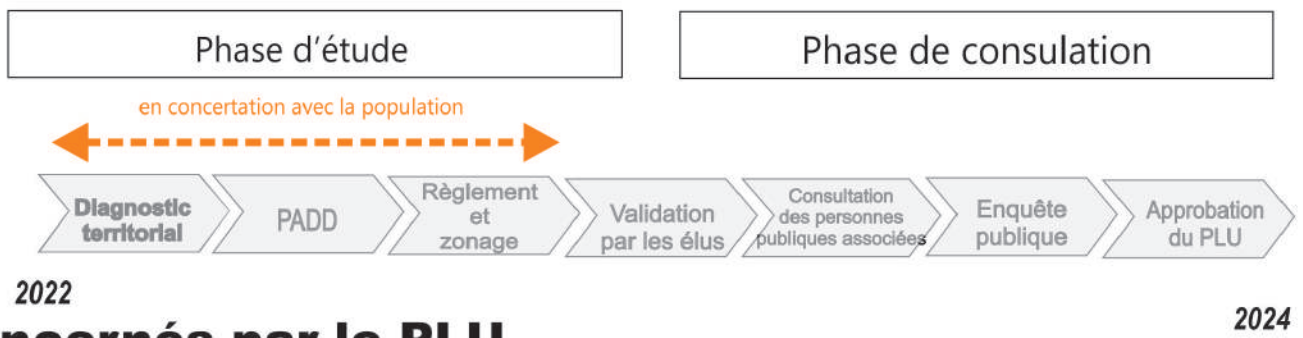
Qu'est-ce-qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU est un document réglementaire qui fixe pour l'ensemble du territoire communal les grandes orientations en matière de développement et de protection ainsi que les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...)

Pourquoi une révision du PLU opposable ?

- La commune de Barisis-aux-Bois a décidé de réviser son PLU notamment pour :
- Mener une réflexion globale sur le territoire et notamment sur le patrimoine bâti et naturel,
 - Réfléchir et mettre en place un parcours résidentiel,
 - Permettre aux entreprises du territoire de pouvoir porter leurs projets de développement,
 - Revoir le règlement du PLU,
 - Mettre en conformité le document avec les nouveaux textes réglementaires, prendre en compte le SCOT en projet et les risques qui s'exercent sur le territoire

Le calendrier prévisionnel



Tous concernés par le PLU

Le PLU est réalisé en concertation avec la population. Cette phase de concertation vous permet d'émettre un avis sur les objectifs poursuivis par la commune de Barisis-aux-Bois.

Où et Comment

En consultant, les documents mis à disposition des habitants au fur et à mesure de l'avancement des études :

- en mairie aux jours et heures d'ouverture du public
- sur le site internet de la Commune : barisisauxbois.fr, onglet actualité

Vos observations, remarques peuvent être :

- consignées dans un registre laissé à cet effet en Mairie
- adressées par courrier en Mairie
- recueillies lors d'une réunion publique (date non déterminée à ce jour)

